

GESTION DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VEHICULES APPLICATION

Page 1/9

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. TERMINOLOGIE.	1
2.1. TERMES SELON NORMES.	1
2.2. AUTRES TERMES.	2
3. REGLES GENERALES.	3
3.1. GÉNÉRALITÉS.	3
3.2. STRUCTURE.	3
3.3. RESPONSABILITÉS.	3
1. INTERACTIONS ENTRE INTERVENANTS ET ENTITÉS.	6
2. STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT.	7
5.1. LES INTERVENANTS FONCTIONNELS.	7
5.2. LES INTERVENANTS OPERATIONNELS	7
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	9
6.1. HISTORIQUE	9
6.2. DOCUMENTS CITÉS	9
6.3. EQUIVALENT À :	9
6.4. CONFORME À :	9
6.5. MOTS CLEFS	9

1.OBJET.

La présente norme définit :

Les rôles et responsabilités dans les modalités de fonctionnement du Système CARA, destiné à gérer les informations nécessaires à la description et à la valorisation de l'ensemble des PRODUITS du Groupe PSA et de la Concurrence.

Les responsables des étapes et des opérations à réaliser.

2.TERMINOLOGIE.

2.1.TERMES SELON NORMES.

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10.1100 :

Libellés	Codes	Libellés	Codes
Attribut		Officialisation	
Attribut de base	AB	Objet EDE	
Charte de Développement Produit	CDP	Plan	
Démarrage série	DMS	Produit	
Diffusion Etude	DFE	Projet Organe	
Domaine Produit Plan	PPL	Projet Véhicule	
Domaine Véhicule et Organe	DVO	Version Organe	
Echéancier détaillé des Etudes	EDE	Version Véhicule	
Homologation		Système Commun Etudes	SCE

2.2.AUTRES TERMES.

Libellés	Définitions
- Administrateur central :	Représentant unique de l'entité DETA ayant reçu délégation de gérer les données et les règles de gestion mises en oeuvre dans le processus objet de la norme, ses responsabilités sont décrites dans la présente norme.
- Administrateur local :	Relais sur les sites DETA de l'Administrateur central, ses responsabilités sont décrites dans la présente norme.
- BANQUE CARA :	Nom donné à l'ensemble organisé des informations traitées sur ce domaine.
- Calendrier :	Ensemble des dates associées aux paramètres CARA, calées en relatif par rapport aux DMS des projets véhicules et organes DETA. Ces dates expriment le besoin des clients du processus.
- CARA :	Sigle désignant globalement le Système d'Organisation couvrant ce domaine.
- Caractéristique :	Information choisie pour identifier et décrire un véhicule CARA sous toutes ses formes, techniques, physiques, synthèse, gestion, commerciales. Une caractéristique est décrite avec des paramètres CARA.
- Client :	Entité PSA, DETA ou extérieure qui utilise les services de CARA et à ce titre exprime des besoins en paramètres et dates.
- Contrat de service :	Ensemble des règles, pour un processus et deux parties - l'une déclarée cliente, l'autre prestataire - qui régissent les modalités d'exécution par la seconde des opérations attendues par la première, en quantité et qualité, selon un cycle d'exploitation normal. Pour pallier les éventuels dysfonctionnements, s'y trouvent également, les modes dégradés et procédures de rattrapage.
- Correspondant :	Individu planifiant les opérations de son domaine. Il renseigne et actualise, à mesure de l'avancement des études, les descriptions d'objets avant les dates butées du calendrier. Ses responsabilités sont décrites dans la présente norme.
- Date butée :	Date demandée par le client d'une caractéristique et au delà de laquelle toute valeur non renseignée est en retard et perturbe le système.
- Dictionnaire général :	Référentiel des termes et règles, déposés et utilisés pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation CARA.
- Domaine :	Pour un écrivain ou correspondant, secteur d'activité DETA sur lequel il a compétence pour intervenir : partie d'un métier (lot), synthèse, concurrence . . .
- Ecrivain :	Individu, complétant et créant les éléments du dictionnaire et des fichiers techniques qui le concerne. Il exploite les données transmises par les interfaces et les correspondants. Ses responsabilités sont décrites dans la présente norme.
- Fichier technique :	Pour un véhicule, regroupement des caractéristiques à traiter par un correspondant.
- Fournisseur :	Entité ayant compétence sur un domaine d'activités DETA (personne ou interface système) et qui à ce titre doit, avant les dates butées, produire les valeurs des paramètres CARA.
- Lecteur :	Externe au Groupe PSA, c'est une personne physique ou morale, ou un profil (ex : le public). Interne au Groupe PSA, c'est un individu. Le lecteur est habilité à consulter la Banque CARA dans un contexte précis fixé par les administrateurs.
- L.S.I. :	Libre Service Informatique, moyen mis à disposition des utilisateurs par DTII, pour réaliser en local des travaux à forte variabilité sur les données structurées du système central.
- Module :	

CARACTERISTIQUES VEHICULES - APPLICATION	A10 7010	3/9
---	-----------------	-----

C'est un regroupement de fonctions servies pour un ensemble de transactions. Il permet de composer une action homogène de formation ou, de réaliser une opération de gestion.

- Paramètre :

Objet du système d'information CARA, composé d'un identifiant (code), de descriptifs (libellés de la grandeur, source, destination, dates de mise à jour et d'exploitation, écrivain, utilisateur (s), explications, image . . .) et de valeurs.

- Objet :

Élément stable du SYSTEME CARA. Son identifiant et ses propriétés forment la structure sous laquelle il y est représenté. Ses occurrences représentent le contenu des fichiers. Les Objets sont en relation entre eux selon des règles de gestion.

- Règle de gestion :

Mode opératoire ou algorithme mémorisé dans le système et mettant en oeuvre des objets, leurs paramètres et leurs valeurs, pour obtenir la valeur d'un paramètre. ex : menant/mené, vitesse 1000 tours en 1ère, etc . . .

- Sélection d'un paramètre :

Lors des opérations d'interrogation de la banque CARA aux fins de, consultations et/ou mises à jour, unitaires ou par liste, c'est pour une caractéristique, le choix d'un paramètre, de sa valeur ou fourchette de valeurs.

- Support système local :

Mission assurée auprès des utilisateurs, à DETA par MSC.DCL.SGB et hors DETA par l'équipe DTII du site. Ses responsabilités sont décrites dans la présente norme.

- Valeur d'un paramètre :

Composante de la description d'un paramètre d'une caractéristique. Elle peut être de nature codée, alphabétique ou numérique et dans ce dernier cas, elle comprend, une unité, des liens, une liste de valeurs ou des bornes incluses ou exclues . . .

- Synthèse de marque :

Entité DETA intervenant dans le processus de définition du produit avant et après les métiers. Il existe une Synthèse AP et une Synthèse AC.

3.REGLES GENERALES.

3.1.GENERALITES.

La norme dite " Gestion des caractéristiques techniques des véhicules - Définition ", précise le fonctionnement du système CARA, décrit la structure des tables des paramètres, contient les règles de gestion mises en oeuvre.

Les valeurs des paramètres sont disponibles dans les tables de l'application CARA par des transactions appropriées.

La mise en oeuvre du système CARA est décrite dans le manuel utilisateur et les supports de formation.

3.2.STRUCTURE.

La BANQUE CARA contient les informations permettant de décrire par leurs CARACTERISTIQUES, les PRODUITS du Groupe PSA, désignés, préparés et transmis par DVO (VEHICULES ou ORGANES, des projets à la série).
les PRODUITS de la Concurrence (véhicules choisis selon les besoins de chacun des projets développés dans le Groupe).

La BANQUE CARA est gérée par un ADMINISTRATEUR CENTRAL.

Il est relayé :

pour les PRODUITS du Groupe PSA, par un ADMINISTRATEUR LOCAL dans chaque synthèse de marque qui est aussi le représentant des autres Directions des Sociétés Automobiles de la marque.
pour les PRODUITS de la Concurrence, par un unique ADMINISTRATEUR LOCAL.

A ces ADMINISTRATEURS LOCAUX sont associés, pour faire vivre et renseigner la base, des ECRIVAINS et des CORRESPONDANTS.

3.3.RESPONSABILITES.

3.3.1.L'ADMINISTRATEUR CENTRAL,